

Réunion du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Dominique DUMAS, Monique BARON, Julie DORLET-PELLETIER, Martine SAINT-PAUL, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :

- Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER
- Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir à M Yannick DELMAS
- Mme Marcelle MAYONADE a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mme Anaïs FROMENT
- M Pierre ROMIEU a donné pouvoir à M Guy LAFORTUNE

Mme Dominique DUMAS est élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1 Tarifs 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer, à compter du **1er janvier 2023**, les tarifs suivants :

	Euros
- Concessions cimetières : Mur de Barrez et Brommes	
- concession perpétuelle	80 le m ²
- concession trentenaire	42 le m ²
Sinhalac : concession perpétuelle	80 le m ²

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- Columbarium (pour 30 ans) grande case	1030
moyenne case	721
petite case	412
dispersion des cendres (jardin du souvenir)	104
ouverture et fermeture des réceptacles	21

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- Droit de place	
Forfait annuel Commerçants	
ou Etablissements Publics	65

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- Location salle des Fêtes : Associations	45
Habitants de la Commune	80
Non habitants de la Commune	100

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

- Location salle de Brommes : privés	30
--------------------------------------	----

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

-Maison du Randonneur :

Nuitée adulte :	12€
Nuitée enfant :	5€
Forfait literie (drap house ou drap plat, housse de couette, taie d'oreiller, Drap de bain, serviette de toilette) :	7€

VOTE : Contre : 0 Abs : 0 Pour : 14

2 Subventions aux associations 2022

Madame Lucette FONTANGE, Adjointe aux finances, propose le réajustement de la subvention aux associations suivantes :

- Association Ski Club du Carladez pour un montant de 300 €
- Basket-Ball Club du Carladez pour un montant de 300 €
- Carladez Goul Sportif pour un montant de 500 €
- Cyclo club du Carladez pour un montant de 300 €
- Association Carladez Pétanque pour un montant de 300€
- Association Moto Club du Carladez pour un montant de 100€
- Société de Pêche (AAPMMA) pour un montant de 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité ces subventions aux associations. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

3 Décision Modificative N° 6

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-électricité	4 645.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 645.00 €			
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		885.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		885.00 €		
D 6531 : Indemnités élus		700.00 €		
D 6533 : Cotisations retraite élus		10.00 €		
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		3 000.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		3 710.00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		50.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		50.00 €		
Total	4 645.00 €	4 645.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Cette décision modificative a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4 Droit de place pour 2023

Madame Lucette FONTANGE, Adjointe aux finances propose d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 de nouveaux tarifs pour la régie droit de place.

Hebdomadaire	PRIMEUR	AUTRE
Petit jusqu'à 2m	2€ (ticket parme clair)	3€ (ticket rose)
Moyen de 2 à 5m	4€ (ticket jaune)	5€ (ticket vert clair)
Grand de 5 à 10m	8€ (2 tickets jaune)	10€ (2 tickets vert clair)
Au-delà	15€ (ticket orange)	20€ (ticket bleu ciel)
Electricité (hors balance)	1.50€ (ticket blanc)	1.50€ (ticket blanc)

Tous les tickets utilisés précédemment sont à détruire et chaque catégorie de ticket commencera à 1.

Forfait annuel	PRIMEUR	AUTRE
Petit jusqu'à 2m	80€	120€
Moyen de 2 à 5m	150€	200€
Grand de 5 à 10m	300€	400€
Au-delà	600€	800€
Electricité (hors balance)	60€	60€

Ces nouveaux droits de place ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

5 Délibération approuvant la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réunion de présentation du fonctionnement et des possibilités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier faite par Monsieur Bezombes (Chef de projet foncier pour les départements de l'Hérault et de l'Aveyron au sein de l'EPF). Celui-ci a adressé à la Commune une convention concernant les acquisitions foncières sur le secteur « Grande Rue » dont le périmètre figure en annexe de ladite convention.

Cette convention permettra à la Commune de disposer de fonciers actuellement vacants, sans que celle-ci soit obligé de recourir à un emprunt supplémentaire.

Cette convention signée pour une durée de 5 ans, laisse à la Commune le temps de réaliser une opération de logements dont au moins 25% de logements locatifs sociaux et des services associés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Présence de Léa Fournier cheffe de projet pour Petites Villes (PVD). Embauchée par la Communauté de Communes, elle occupe un poste d'ingénierie financé par l'Etat pour 4 ans.

Elle vient accompagner la commune sur la cohérence de son projet stratégique de développement de centre bourg tant au niveau communal que territorial.

Le but est de définir les projets d'amélioration de la commune et un périmètre d'actions et de développer des outils au cas par cas pour rationaliser les projets.

Le projet PVD basculera en ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) pour assurer la pérennité du projet. Il sera pré-présenté le 20 décembre en commission pour être rendu définitivement en février 2023 pour approbation de l'Etat.

Mur de Barrez désire :

Un programme d'habitat structurant

- dynamisation du centre (Maintien/développement des commerces, limitation des logements vétustes ou insalubres, motivation des propriétaires pour une restauration ou vente de leur bien)
- développement et remise à niveau du traitement des eaux usées et pluviales, voirie, entretien des cours d'eau, réseau chaleur car chauffage compliqué dans le bourg compte tenu des contraintes - chaudières fioul interdites et pompe à chaleur impossible en centre historique, panneaux solaires difficiles / accessibilité en cas d'incendie
- intégration du handicap dans le bourg (aménagement des trottoirs, stationnements, création de jardins, accessibilité des commerces et services)
- création de logements transitoires
- création d'une résidence seniors
- voir le potentiel d'accueil des boutiques (travailler sur des entrées différentes du logement attenant)
- étudier la transposition des commerces en habitat ou l'inverse, faut-il transformer les commerces en garage (voir dans le PLUI pour garder la mixité commerces / logements)
- ne pas passer à côté des pépinières d'entreprises qui peuvent chercher des espaces de co-working ou faut-il se contenter du local à Trait d'Union

Projet culture et éducation

- restauration du cinéma / salle des fêtes (point de ralliement territorial et communal, attractivité culturelle (utilisation par le collège, l'EHPAD, les écoles, association théâtre enfants et adulte). Un audit a été fait, la rénovation énergétique coûterait de 50 000 à 100 000 euros selon l'option choisie

- Réflexion autour d'un pôle chauffage (écoles, collège, gymnase)
- rénovation énergétique des écoles
- approvisionnement en eau du stade avec réserve souple

Ce projet des écoles ne rentre pas dans le cadre de l'ORT mais sera quand même présenté dans le cadre de la territorialité

Réflexion terrain Géraudie

- le terrain n'est pas entièrement constructible, il est à l'entrée du bourg, proche des commerces et des écoles, du centre de soins, lien entre le centre ancien et les constructions des années 70 ; il y a la volonté d'en faire un éco-quartier avec du locatif et une ouverture primo accédant à la propriété, les logements devront être abordables financièrement. Son aménagement comptera un aménagement de la voirie avenue du Cardinal Verdier, la construction de garages, des jardins partagés, une chaufferie commune.

Réflexion Kaspers

- suite à la concertation de départ, ce sera un espace public aménagé qui pourra servir pour certaines animations, exposants, commerces ponctuels, spectacles musicaux ou théâtraux, c'est la porte d'entrée de la ville, reflet du patrimoine avec une reconstruction utilisant les matériaux issus de la démolition. Tout cela après l'expropriation

Réflexion résidence senior

- réaménagement des maison Yerles et éventuellement Chevenet en résidence senior avec qqs logements, un parking côté rue de la Parro peut-être un pôle formation en rapport avec l'aide à la personne, pourquoi pas l'installation de praticiens de médecines parallèles... un conventionnement est à voir avec un futur opérateur et l'UDSMA qui soutient ce projet. Il faudra veiller à l'accessibilité financière des résidents pour que chacun puisse bénéficier du service.

Réflexion sur le Monastère

- Projet de 3300 m2. Le bâti est bien entretenu, la restauration interne sera complète, locaux trop petits, normes de sécurité, stationnement...

Les sœurs souhaitent que cela reste un espace d'accueil.

Ce projet pourrait rentrer dans l'ORT en tant que transmission immatérielle (mémoire du patrimoine immobilier et mémoire des bougnats) et transmission matérielle par une école d'apprentissage des métiers de la brasserie, restauration, hôtellerie, restaurant d'application, création d'un laboratoire de recherche et innovation en métiers de bouche, travail sur la création de débouchés de la filière agro-alimentaire locale.

Il faudra y prévoir des logements pour l'accueil des étudiants en formation initiale ou reconversion.

Réflexion sur la SORECCO

- local désaffecté ne faisant pas parti de Mur mais à intégrer dans le cadre de la création de la commune nouvelle Mur / Taussac

Réflexions complémentaires ayant émergé :

Les propriétaires sont tout puissants et même si la commune arrive à exproprier les bâtisses dangereuses, quels sont ses moyens pour démolir et reconstruire ou réparer ? Les courriers de mise en demeure restent sans suite...

Un diagnostic doit être posé pour la maison Soulenq qui sera suivi ou non de la signature d'achat de l'acquéreur

Il faut créer une dynamique pour augmenter la population de Mur, artisan, entreprises porteuses de projets (ne pas passer à côté)

Il faut lier patrimoine et projet contemporain

Favoriser l'utilisation de maçonnerie adaptée aux matériaux anciens (conseils)

Quid de l'ancienne gendarmerie ? Si on n'en fait rien, voir pour la vendre

Terrain Géraudie 150 000 euros, convention avec l'EPF qui achète ; si pas de projet dans 8 ans, la commune doit rembourser les 150 000 euros.

Maison Yerles, après estimation, voir avec l'EPF pour conventionnement. Celui-ci ne sera effectif que si un opérateur porte le projet de la résidence senior

Projet de mettre le gîte d'étape dans la maison de l'Aumonier

Prévoir l'extension de l'office de tourisme

Certains projets peuvent bénéficier de la manne financière de la Com Com, de la Banque des Territoires il faudra chercher des aides financières : département, région, Etat...

Possibilité d'emploi de jeunes en service civique pour aider à monter les dossiers, prévoir alors la mise à disposition de logements

Séance close à minuit

Le secrétaire de séance,



Le Maire

